

**Conférence diplomatique sur
l'interdiction totale
internationale des mines
terrestres antipersonnel**

APL/CW.28
2 septembre 1997
Original: Anglais

Oslo, 1-19 septembre 1997

Slovénie

Septembre 1997

PREAMBULE

(Modification)

Les Etats parties,

- Considérant les mines antipersonnel comme une arme de défense principalement,
l'interdiction complète de ces armes doit être respectée à titre de mesure importante de
confiance;